

**Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal
EN DATE DU 02 MAI 2025
A 20 heures 00**

Secrétaire de séance : M. BUCHER Noël

Membres présents :

M. MACHARD Bruno	Mme TISSERAND Martine
M. GALLAND Jean-François	M. CLOT Jean-Paul
M. PUJOL Gilbert .	M. BUCHER Noël
Mme MANTEY Josiane	Mme HURAUX Hélène
M. CARDOT Jules	Mme MAGUET Valérie
M. DOMINGUES Yves	Mme BATOT-FRANÇOIS Nathalie

Absents excusés : Mme GAULIARD Cécile, M. BOURGEOT Alix

Pouvoirs : Mme GAULIARD Cécile à M. MACHARD Bruno, M. BOURGEOT Alix à Mme HURAUX Hélène

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de sa dernière réunion en date du 04 avril 2025.

DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L2122-22 du CGCT
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 05 juin 2020
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation

• **Décision n°11 du 23 avril 2025 :**

Signature d'un devis de l'entreprise SCHWEBEL (FAVERNEY) pour de la démolition de deux murets et remise en état des terrains situés au 4 et 5 rue du Général Marcot.

En effet, ces ouvrages présentaient un danger pour les riverains car le long de la route départementale.

Le montant total du devis s'élève à 2 200 € HT soit 2 640.00 TTC.

**OPTIMISATION DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
DANS DIVERSES RUES COMMUNALES (DOSSIER E 10230)**

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de réaliser une optimisation de l'installation communale de l'éclairage public dans diverses rues communales à savoir : lotissement de la voie Romaine, route d'Epinal, rue du Binveau, route d'Alaincourt et route de Montdoré.

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Les travaux prévus s'effectueront par le remplacement de 6 luminaires équipés de lampes à décharge par des luminaires équipés de leds d'une puissance de 49.4 W.

D'après devis (DESHAYES SARL – 52400 BOURBONNE-LES-BAINS), le coût total HT des travaux est porté à 3 024 €.

Selon les dispositions de la délibération du Bureau Syndical du SIED 70 en date du 17 janvier 2024, ce syndicat prendrait en charge 50 % du montant total du coût des travaux plafonné à 500 € HT par luminaire.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) **ACCEPTE** les travaux pour le montant du devis mentionné ci-dessus ;
- 2) **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mutualisation des certificats d'économie d'énergie avec le SIED 70 et tout autre document (administratif et comptable) relatif à ce dossier ;
- 3) **DEMANDE** au SIED 70 la garantie du financement de ces travaux aux conditions financières évoquées ci-dessus avant tout démarrage par l'entreprise DESHAYES SARL.

RENFORCEMENT DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS DIVERSES RUES COMMUNALES (DOSSIER E 10241)
--

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de réaliser un renforcement de l'installation communale de l'éclairage public dans diverses rues communales, à savoir : rue Claude Dubuisson, rue du Binveau, route d'Alaincourt, Carrefour des rues Nicolas Cordier avec rue Jules Bailly, rue du Stade, rue Gaston Prévost, rue du Général Marcot.

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Les travaux prévus s'effectueront par l'installation de 7 nouveaux luminaires équipés de leds d'une puissance de 49.4 W par rue mentionnée ci-dessus.

D'après devis (DESHAYES SARL – 52400 BOURBONNE-LES-BAINS), le coût total HT des travaux est porté à 3 360 €.

Selon les dispositions de la délibération du Bureau Syndical du SIED 70 en date du 17 janvier 2024, ce syndicat prendrait en charge 10 % du montant total HT du coût des travaux estimé par le SIED 70 sur une base de 3 207.02 € HT soit une prise en charge totale de 320.70 €.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) **ACCEPTE** les travaux pour le montant du devis mentionné ci-dessus ;
- 2) **DEMANDE** au SIED 70 le financement d'une partie de ces travaux aux conditions financières évoquées ci-dessus ;
- 3) **AUTORISE** le maire à effectuer toutes les signatures administratives et comptables qui en découleront.

ÉTUDE DIAGNOSTIQUE ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT :
DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle l'utilité de réaliser un schéma directeur d'assainissement, en effet, celui actuel a été élaboré en 2012/2013.

Il présente un devis du bureau de Conseil et d'Ingénierie en infrastructures BC2i situé à COLOMBE LES VESOUL (70000) présentant des missions en plusieurs phases :

- cadrage de l'étude avec bilan de l'existant, -
- diagnostic,
- élaboration des scénarios et étude comparative,
- élaboration du dossier de zonage et enquête publique

pour un montant total HT de 28 110 €.

Une option **de relevé topographique géoréférencé des réseaux et ouvrage d'assainissement** et report sur fond cadastral vectorisé est proposée pour un montant HT de 6 760 €, soit un total études + option de 34 870 € HT.

Il fait connaître que la commune est susceptible de bénéficier pour cette étude d'une aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse », du département de Haute-Saône, de la Préfecture.

Monsieur le Maire propose de réaliser l'étude ainsi présentée et d'en adopter les modalités de financement.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de réaliser l'étude patrimoniale et tarifaire - schéma directeur d'assainissement,
- APPROUVE la proposition de l'étude établie par le bureau BC2i
- SOLLICITE une aide financière auprès des financeurs potentiels suivants :
 - * l'Agence de l'Eau « Rhône Méditerranée Corse »
 - * Département de Haute-Saône
- ADOPTE dans ces conditions le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépense subventionnable H.T. **34 870 € (avec option comprise de 6 760 € HT) :**

Aide financière de l'Agence de l'Eau (50%) :	17 435.00 €
Aide du Département (15%) :	5 230.50 €
Total des aides.....	22 665.50 €
Charge restante commune :	12 204.50 €

- -AUTORISE Monsieur le Maire à suivre la procédure de dévolution de l'étude, à signer le marché et les documents nécessaires à son exécution ainsi que toutes les pièces nécessaires au financement de cette opération et au règlement des travaux.

Fin de la séance : 22h15

Prochain conseil : Vendredi 06 juin 2025

La secrétaire de séance,

M. BUCHER Noël



Le Maire,

M. Bruno MACHARD



